



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question écrite n° 21488

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la menace de fermeture de la brigade de gendarmerie nationale de Saint-Amand-les-Eaux. En effet, dans le cadre du redéploiement de la police et de la gendarmerie, la brigade de gendarmerie de Saint-Amand-les-Eaux est citée sur une liste des brigades appelées à disparaître dans le Valenciennois et l'Amandinois. Les maires des communes de Boussignies, Brillon, Lecelles, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars et Rosières, Millonfosse considérant qu'une police de proximité est nécessaire à une agglomération de 28 000 habitants, s'élèvent vivement contre le manque d'information et de concertation et demandent le retrait d'un tel projet qui ne ferait qu'aggraver le sentiment d'insécurité de la population. En conséquence, il lui demande le gel de ce projet et de bien vouloir lui indiquer les dispositions envisagées par le Gouvernement pour le renforcement des effectifs de cette brigade afin d'assurer la sécurité publique.

Texte de la réponse

La sécurité des citoyens n'est pas assurée partout dans les mêmes conditions et il convient de rétablir l'égalité de ce droit. Cela implique une meilleure prise en compte des phénomènes démographiques, des évolutions que connaît la société française et de la réalité de la délinquance. C'est dans ce cadre qu'une mission d'analyse et de proposition concernant la répartition géographique des effectifs de la police et de la gendarmerie sur le territoire national a été confiée à MM. Carraz et Hyst. Les conclusions de cette mission ont été remises au Premier ministre, le 6 avril 1998 et, le 27 avril dernier, le Conseil de sécurité intérieure (CSI) a validé les principes d'un redéploiement des forces de sécurité, dont les modalités de mise en oeuvre nécessitent la participation et la coopération de tous les acteurs locaux. Les objectifs du Gouvernement sont les suivants : renforcement des zones où l'insuffisance des forces de sécurité est notoire ; proposition d'une nouvelle répartition des effectifs de police et de gendarmerie qui corresponde à la nouvelle situation en termes de population et de niveau de délinquance ; adaptation de l'organisation et du fonctionnement des services pour parvenir à une meilleure disponibilité des forces de police et de gendarmerie. Ces objectifs concernent également la qualité du service public dans le domaine de la sécurité ainsi que la prise en compte des préoccupations exprimées localement par les habitants des communes concernées, tant en milieu urbain qu'en milieu rural et de celles des personnels en cause. Conscient de la difficulté à mettre en oeuvre cette réforme, le Gouvernement a modifié le calendrier initialement retenu et a chargé M. Fougier, conseiller d'Etat, de conduire, au niveau national, avec les autorités locales et les élus concernés, une large consultation sur cette réorganisation, dont les conclusions viennent d'être remises. La situation de la brigade territoriale de Saint-Amand-les-Eaux, comme celle d'autres unités, sera examinée dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21488

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6222

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 598